



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 56

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. WHARTON, *président du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé*, présente le premier rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le jeudi 3 novembre 2016, à 18 heures, dans la salle 254 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 208 — *Loi sur la Journée de la Gendarmerie royale du Canada/The Royal Canadian Mounted Police Day Act*;
- projet de loi 209 — *Loi sur le Mois de la sensibilisation au cancer chez l'enfant/The Childhood Cancer Awareness Month Act*.

Composition du Comité :

- M. CURRY;
- M. EWASKO;
- M^{me} FONTAINE;
- M. GERRARD;
- M. GRAYDON;
- M. LAGIMODIERE;
- M. le *ministre* MICKLEFIELD;
- M. MARCELINO (Tyndall Park);
- M. SARAN;
- M. TEITSMA;
- M. WHARTON.

Le Comité a élu :

- M. WHARTON à la présidence;
- M. CURRY à la vice-présidence.

Exposés oraux :

- M. LAGASSÉ;
- M^{me} LAMOUREUX;
- M. LINDSEY;
- M^{me} MARCELINO (Logan);
- M. PIWNIUK;
- M. REYES;
- M. SMITH;
- M. SMOOK (président);
- M. YAKIMOSKI.

Le Comité a élu M. SMITH à la vice-présidence.

Réunion du 1^{er} novembre 2016 :

- M. ALLUM;
- M. le *ministre* CULLEN;
- M. JOHNSTON;
- M. LAGASSÉ;
- M^{me} LAMOUREUX;
- M. LINDSEY;
- M. MARCELINO (Tyndall Park);
- M. REYES;
- M. SMITH (vice-président);
- M. SMOOK (président);
- M. YAKIMOSKI.

Substitutions effectuées pendant la réunion :

M. HELWER remplace M. LAGASSÉ.

Réunion du 3 novembre 2016 :

- M. ALLUM;
- M. le *ministre* CULLEN;
- M. le *ministre* EICHLER;
- M. JOHNSTON;
- M^{me} KLASSEN;
- M. LAGASSÉ;
- M. LINDSEY;
- M^{me} MARCELINO (Logan);
- M. SMITH (vice-président);
- M. SMOOK (président);
- M. YAKIMOSKI.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu 45 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 7 — *Loi modifiant la Loi sur les relations du travail/The Labour Relations Amendment Act* :

Réunion du 27 octobre 2016

1.	Kevin Rebeck	Fédération du travail du Manitoba
2.	Michelle Gawronsky	Syndicat des employés généraux et des fonctionnaires du Manitoba
3.	Trevor Yuriy	Operating Engineers of Manitoba — local 987
4.	Sudhir Sandhu	Manitoba Building Trades
5.	Darren Gibson	Particulier
6.	Bernie Wood	Particulier
7.	Beatrice Bruske	Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce Canada
8.	Kim Ferris	Particulier
9.	Mike Howden	Particulier
10.	Lynne Fernandez	Centre canadien de politiques alternatives
11.	Ken Stuart	UNIFOR
12.	Paul Lussier	Particulier
13.	Loren Remillard	Chambre de commerce de Winnipeg
14.	Charlotte Cameron	Particulier
15.	David Sauer	Particulier
16.	Jeff Traeger	Particulier
17.	Tim Cashion	Particulier
18.	John Godard	Particulier
19.	Rabia Syed	Particulier
20.	Mary Boudreau	Particulier

Réunion du 1^{er} novembre 2016

21.	Drew Caldwell	Particulier
22.	Jeff Skinner	FIOE — local 2085
23.	Michael Barkman	Fédération canadienne des étudiants et étudiantes — Manitoba
24.	Geoff Bergen	Particulier
25.	J.P. Petit	Particulier
26.	Marianne Hladun	Alliance de la Fonction publique du Canada
27.	Christine Parag	Workers United Canada Council
28.	Breigh Kusmack	Particulier
29.	Greg McFarlane	Particulier
30.	Michelle McHale	Particulier
31.	William Gardner	Manitoba Employers' Council
32.	Chris Rigaux	Particulier
33.	Marty Dolin	Particulier
34.	Jonathan Alward	Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
35.	Serina Pottinger	Particulier

Réunion du 3 novembre 2016

36.	Wayne Chacun	Particulier
37.	Kelly Moist	Syndicat canadien de la fonction publique — Manitoba
38.	Paul Moist	Particulier
39.	Brianne Goertzen	Particulier
40.	Elizabeth Carlyle	Particulier
41.	Paul McKie	Particulier
42.	Lee McLeod	Particulier

- | | | |
|-----|----------------|---|
| 43. | Gord Delbridge | Syndicat canadien de la fonction publique — section 500 |
| 44. | Jerry Storie | Particulier |
| 45. | Matt McLean | Particulier |

Exposés écrits :

Le Comité a reçu quatre exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 7 — *Loi modifiant la Loi sur les relations du travail/The Labour Relations Amendment Act* :

- | | |
|---------------|------------------------------|
| Tony Sproule | Syndicat des Métallos |
| Zach Fleisher | Particulier |
| Daryl Barnett | American Income Life |
| Cindy Murdoch | Congrès du travail du Canada |

Projet de loi étudié et dont il a été fait rapport :

(N^o 7) — *Loi modifiant la Loi sur les relations du travail/The Labour Relations Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. SMOOK, le rapport du Comité est déposé.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. BINDLE, SELINGER et TEITSMA, M^{me} LATHLIN ainsi que M. LAGIMODIERE font des déclarations de député.

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen de la version amendée du projet de loi 8 — *Loi sur la protection des enfants (communication de renseignements)/The Protecting Children (Information Sharing) Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

M^{me} FONTAINE propose que le projet de loi 8 soit amendé dans la définition d'« enfant bénéficiaire » figurant à l'article 1 par suppression de l'alinéa c).

Il s'élève un débat.

M^{me} FONTAINE, M. le ministre FIELDING, M. GERRARD et M^{me} LATHLIN interviennent. L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR

ALLUM
ALTEMEYER
CHIEF
FONTAINE
GERRARD
KINEW
KLASSEN
LAMOUREUX
LATHLIN

LINDSEY
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
SARAN
SELINGER
SWAN
WIEBE 17

CONTRE

BINDLE
COX
CURRY
FIELDING
FLETCHER
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
MAYER
MICHALESKI

MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH
SMOOK
SQUIRES
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI 30

M^{me} FONTAINE propose que le projet de loi 8 soit amendé par adjonction, après l'article 6 mais avant l'intertitre qui précède l'article 7, de ce qui suit :

PLAINTES

Définition de « fournisseur exempté »

6.1(1) Pour l'application du présent article, « **fournisseur exempté** » s'entend de tout fournisseur de services qui n'est pas visé par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* ni la *Loi sur les renseignements médicaux personnels*.

Plaintes — communication de renseignements par des fournisseurs exemptés

6.1(2) Toute personne qui croit qu'un fournisseur exempté a communiqué des renseignements personnels ou des renseignements médicaux personnels la concernant en contravention avec la présente loi peut déposer une plainte auprès de l'ombudsman.

Traitement des plaintes

6.1(3) L'ombudsman traite les plaintes déposées en vertu du paragraphe (2) comme si elles l'avaient été sous le régime du paragraphe 59(3) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

Application

6.1(4) La partie 5 de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* s'applique aux plaintes déposées conformément au présent article. À cette fin :

- a) l'auteur de la plainte est réputé être le plaignant, dispose des droits dont jouit ce dernier et est assujéti aux obligations qui lui incombent;
- b) le fournisseur exempté est réputé être un organisme public au sens de cette loi, dispose des droits dont jouit ce dernier et est assujéti aux obligations qui lui incombent;
- c) l'ombudsman peut, par écrit, désigner un particulier en tant que responsable du fournisseur exempté; à ce titre, le particulier dispose des droits dont jouissent les responsables d'organismes publics et est assujéti aux obligations qui leur incombent.

Exercice des droits d'un enfant

6.1(5) Il demeure entendu que les droits d'un enfant bénéficiaire au titre du présent article peuvent être exercés par son parent ou tuteur.

Rapport annuel sur les plaintes déposées

6.2(1) À l'égard des renseignements qui ont été ou auraient été communiqués en vertu de la présente loi, l'ombudsman présente à l'Assemblée législative un rapport annuel portant sur le nombre et le type de plaintes reçues et d'enquêtes menées au titre des dispositions ou des textes qui suivent :

- a) l'article 6.1, relativement aux fournisseurs exemptés;
- b) la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, relativement aux organismes publics;
- c) la *Loi sur les renseignements médicaux personnels*, relativement aux dépositaires.

Rapports déposés conjointement

6.2(2) Le rapport annuel visé au présent article peut être joint à celui que l'ombudsman présente en conformité avec l'article 58 de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

Il s'élève un débat.

M^{me} FONTAINE, M. le *ministre* FIELDING et M. GERRARD interviennent. L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR

ALLUM
ALTEMEYER
CHIEF
FONTAINE
GERRARD
KLASSEN
LATHLIN

LINDSEY
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
SELINGER
SWAN
WIEBE 14

CONTRE

BINDLE
CLARKE
COX
CURRY
FIELDING
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
MAYER
MICHALESKI

MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH
SMOOK
SQUIRES
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI 30

M^{me} FONTAINE propose que le projet de loi 8 soit amendé par adjonction, après l'article 16 mais avant l'intertitre qui précède l'article 17, de ce qui suit :

EXAMEN

Examen de la présente loi

16.1(1) Dans les cinq ans suivant l'entrée en vigueur de la présente loi, le protecteur des enfants et l'ombudsman procèdent conjointement à son examen détaillé. À cette occasion, ils permettent au public de présenter des observations.

Rapport

16.1(2) Dans les six mois suivant le début de l'examen ou dans tout délai supérieur fixé par l'Assemblée législative, le protecteur des enfants et l'ombudsman présentent leur rapport d'examen à celle-ci.

Il s'élève un débat.

M^{me} FONTAINE, M. le *ministre* FIELDING et M. GERRARD interviennent. L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR

ALLUM
CHIEF
FONTAINE
GERRARD
KINEW
KLASSEN
LATHLIN
LINDSEY

MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
SARAN
SELINGER
SWAN
WIEBE 15

CONTRE

BINDLE
CLARKE
COX
CURRY
FIELDING
FLETCHER
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
MAYER

MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SMITH
SMOOK
SQUIRES
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI 30

M. le *ministre* FIELDING propose que le projet de loi 8 soit amendé par adjonction, après l'article 8 mais avant l'intertitre qui précède l'article 9, de ce qui suit :

EXAMEN

Examen

8.1 Le ministre chargé de l'application de la présente loi procède à son examen exhaustif dans les cinq ans qui suivent son entrée en vigueur. Il dépose un rapport d'examen à l'Assemblée législative au plus tard soit un an après le début de l'examen, soit au terme de tout délai supérieur fixé par celle-ci.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FIELDING et M. GERRARD interviennent. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

L'Assemblée permet à M. GERRARD de proposer que le projet de loi 8 soit amendé dans l'article 3 :

- a) dans le paragraphe (3), par adjonction, avant « les règlements », de « les paragraphes (4) et (5) et »;
- b) par adjonction, après le paragraphe (3), de ce qui suit :

Obtention d'une copie des renseignements par la famille

3(4) Le parent ou tuteur et l'enfant, si ce dernier est âgé d'au moins 12 ans, ont le droit d'examiner les renseignements consignés qui ont été communiqués en vertu du paragraphe (1) et d'en recevoir une copie.

Considération des observations

3(5) Le fournisseur de services ou le dépositaire :

- a) permet au parent, au tuteur ou à l'enfant ayant reçu des renseignements en vertu du paragraphe (4) de lui présenter des observations au sujet de ces renseignements;
- b) prend en considération ces observations.

Il s'élève un débat.

M. GERRARD, M. le *ministre* FIELDING, ainsi que M^{mes} FONTAINE et KLASSEN interviennent. L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR

ALLUM
ALTEMEYER
CHIEF
FONTAINE
GERRARD
KINEW
KLASSEN
LATHLIN

LINDSEY
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
SARAN
SELINGER
SWAN
WIEBE 16

CONTRE

BINDLE
CLARKE
COX
CURRY
FIELDING
FLETCHER
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
MAYER

MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SMITH
SMOOK
SQUIRES
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI..... 30

M. le *ministre* FIELDING propose la troisième lecture et l'adoption de la version amendée du projet de loi 8 — *Loi sur la protection des enfants (communication de renseignements)/The Protecting Children (Information Sharing) Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives et qui a été amendée par la suite.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FIELDING intervient. L'amendement, mis aux voix, est adopté à la majorité.

POUR

ALLUM
ALTEMEYER
BINDLE
CHIEF
CLARKE
COX
CURRY
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FONTAINE
FRIESEN
GERRARD
GOERTZEN
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
KINEW
KLASSEN
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
LAMOUREUX
LATHLIN

LINDSEY
MALOWAY
MARCELINO (Tyndall Park)
MARTIN
MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PALLISTER
PEDERSEN
REYES
SARAN
SCHULER
SELINGER
SMITH
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
SWAN
TEITSMA
WHARTON
WIEBE
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI 52

CONTRE

..... 0

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

La séance est levée à 17 h 54, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger